



Démarche Ecolo Crèche® pour 20 crèches municipales de la ville de Paris (75)

- Management environnemental & éco-produits
- Île-de-France

Pourquoi agir ?

La ville de Paris mène une politique environnementale ambitieuse, concrétisée notamment par son Plan Climat (PCET) actualisé en décembre 2012. C'est dans ce contexte que la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) a engagé des mesures allant dans le sens d'une réduction de l'impact environnemental du fonctionnement des 430 Etablissements d'Accueil de la Petite Enfance (EAPE). En 2012, a été initiée, sous l'impulsion du Maire adjoint en charge de la petite enfance, une démarche environnementale visant à appréhender de façon globale et transversale la prise en compte de l'écologie dans l'accueil collectif des jeunes enfants.

La démarche Ecolo Crèche® s'est déployée sur deux niveaux : le niveau central pour les pratiques relevant des services de la DFPE et le niveau local, pour la gestion courante des établissements.

Les services centraux et 20 établissements pilotes ont fait l'objet d'un audit et d'un retour d'audit conçu de façon à générer des prises de conscience, des modifications de vue et de comportement, sur la base d'une adhésion au changement. Des formations spécifiques ont été dispensées à destination des établissements (pour chaque établissement expérimental et en inter-crèches). Le diagnostic a, par ailleurs, fait naître des suggestions d'évolution qui se matérialisent par une liste de 33 propositions concrètes.

Les EAPE constituent un lieu de vie pour de nombreux enfants : plus de 36 000 enfants fréquentent une structure collective d'accueil à Paris, à temps complet ou à temps partiel, soit presque la moitié des enfants parisiens de moins de 3 ans. Les EAPE sont également un lieu de travail pour un nombre important de personnels avec près de 8 000 agents. Enfin, ils représentent des espaces de relations privilégiées avec les familles, et donc des lieux exemplaires pour la collectivité. Ces enjeux justifient ainsi la mise en œuvre de démarches innovantes et écoresponsables.

Compte tenu du caractère ambitieux du projet, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a souhaité apporter son soutien financier et technique.



Organisme

Ville de Paris

Partenaires

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Coût

- Coût total : 36 225 €
- Aide ADEME : 21 735 €

Bilan en chiffres

- 20 EAPE (Etablissement d'accueil du petit enfant) pilotes audités en parallèle des services centraux,
- 340 personnels formés lors de 20 journées pédagogiques sur le développement durable,
- Inscription du développement durable dans le règlement de fonctionnement des EAPE municipaux depuis novembre 2013,
- réduction du gaspillage alimentaire et stabilisation de la production de déchets

Date de lancement

2012

Exemples à suivre et opérations exemplaires téléchargeables sur le site de l'ADEME (ademe.fr et ile-de-france.ademe.fr)

Enseignements :

Mme Beatrice Forite, Directrice-adjointe de la crèche Marie-Laurencin (Paris, 12^e) :

« Travailler sur le développement durable en crèche nous a donné un nouveau souffle.

Nous avons revu tout le fonctionnement de la crèche à la lumière de ce management de projet environnemental. Ce qui a été mis en place perdure [...]. La démarche a été profitable aux équipes, il y a un effet d'entraînement et de cohésion.

Je constate que des réflexes ont été pris et que les professionnels sont sensibles à titre personnel à cette démarche »



Panneau d'information sur le développement durable réalisé par l'équipe d'une crèche pilote

Crédit photo : crèche Honegger, Paris, 19^{ème} arrondissement

Présentation et résultats

L'audit a mis en lumière les pratiques vertueuses ayant déjà cours dans les 8 domaines couverts par la démarche Ecolo crèche®, à savoir : le bâtiment, les énergies, l'eau, les déchets, l'entretien, l'hygiène, les activités et l'alimentation. Les recommandations tirées de cette étude tiennent en une trentaine de propositions sur ces sujets. Certaines ont été initiées avant la fin de l'étude (comme la mise en test de couches biodégradables), les autres serviront de base à un plan d'actions. Chaque structure a par ailleurs bénéficié d'une demi-journée pédagogique animée autour du développement durable et 18 jours de formation ont été programmés sur des thématiques telles que le nettoyage, les activités et l'alimentation responsables et le management de projet environnemental. 340 agents ont été formés.

Début 2014, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a mené une étude d'évaluation globale des impacts de cette démarche auprès des établissements pilotes, des services centraux, des professionnels de terrain mais aussi des familles concernées. Ainsi, depuis l'entrée des établissements dans la démarche Ecolo Crèche® :

- la production de déchets a diminué ou s'est stabilisée dans 100% des établissements pilotes interrogés,
- le gaspillage alimentaire a diminué dans 40% des cas,
- la mise en place du tri a été favorisée : plus de 87% des structures qui ne le pratiquaient pas le mettent désormais en œuvre,
- 75% des responsables relèvent aussi une évolution des activités à destination des enfants : autre regard des professionnels, nouveaux types de travaux créatifs ou en lien avec la nature,
- la démarche est plébiscitée par plus de 80% des parents.

Désormais, le développement durable est inscrit dans le règlement de fonctionnement des EAPE municipaux, l'ambition étant de généraliser cette mention à l'ensemble des projets d'établissement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/expertises
- Le site de l'ADEME en Île-de-France : www.ile-de-france.ademe.fr
- Le site Ecolo Crèche® : www.ecolo-creche.org

CONTACTS

- Ville de Paris
Direction de la famille et de la petite enfance
94/96, quai de la Rapée
Paris 12^e
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
environnement.collectivites@ademe.fr

Focus

La démarche Ecolo Crèche® ne se substitue pas aux bonnes pratiques déjà en place mais contribue à les renforcer. Ainsi, à Paris, la démarche est venue conforter des choix, dont celui d'une alimentation cuisinée sur place, de saison et intégrant une part supérieure à 30% de composantes issues de l'agriculture biologique. Depuis leur engagement dans Ecolo Crèche®, les professionnels de terrain intègrent pleinement les enjeux issus du PCET de Paris en les valorisant dans leurs actions quotidiennes, auprès des enfants et des familles.

Facteurs de reproductibilité

L'introduction de démarches pilotes permet une pédagogie par l'exemple et favorise la transmission entre pairs. Cette démarche de conduite du changement, pratique et participative, a ainsi été profitable aux équipes : de bonnes pratiques se sont installées ou ont été confortées dans les établissements. Pour coordonner le projet, un copilotage associant les services centraux, décisionnaires pour des actes clés en matière d'écoresponsabilité (constructions, achats...), et les services locaux est préconisé.